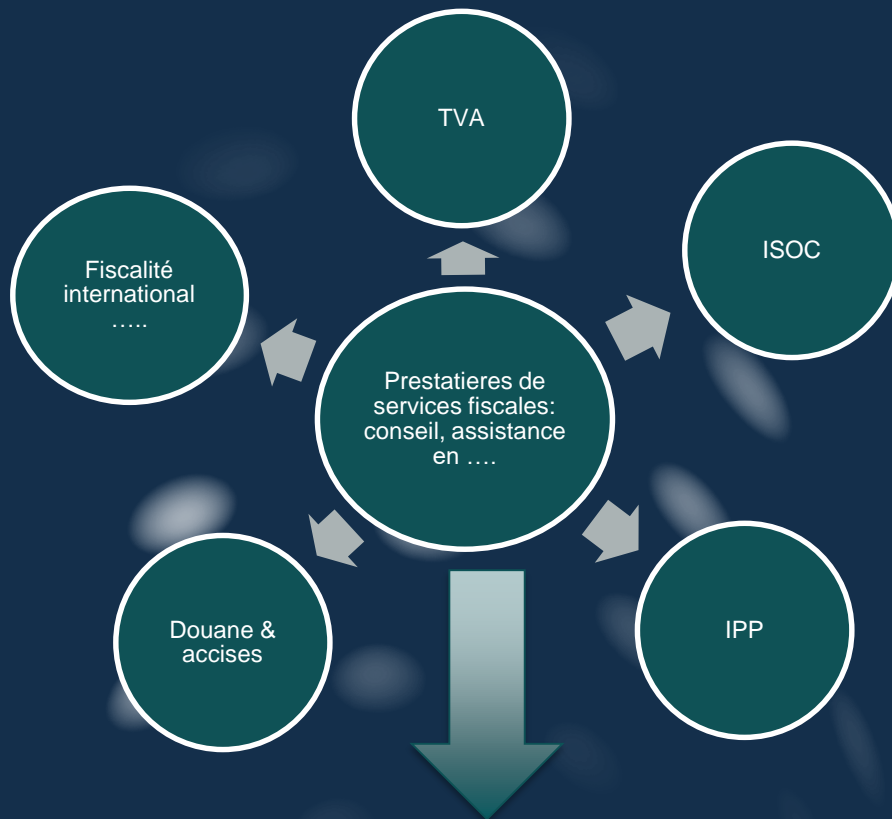


ITAA

Institute
for Tax Advisors
& Accountants



**Prestataires de services fiscales dans le registre public
de l'ITAA**

QUI DOIT S'ENREGISTRER AUPRES DE L'ITAA?

ITAA

- **Toute personne** qui comme **indépendant** (personne physique ou personne moral) exerce les activités suivantes pour compte de tiers:
 - donner des avis se rapportant à toutes matières fiscales;
 - assister le contribuable dans l'accomplissement de ses obligations fiscales;
 - représenter le contribuable auprès de l'administration fiscale.
- Sauf si déjà soumis à la législation **Anti-blanchiment** (LAB)

COMMENT S'ENREGISTRER ?

ITAA

»»» Option 1: enregistrement dans le registre public comme expert-comptable certifié ou comme conseiller fiscal certifié via



ou



👍 Peut fournir des services fiscaux et porter un titre

comment ? : <https://www.itaab.be/fr/formulaires/itaab-formulaires-pour-celui-qui-veut-devenir-membre/>

»»» Option 2: enregistrement dans une liste séparée dans le registre public

👍 Peut fournir des services fiscaux mais

🚫 Ne peut pas porter un titre

»»» Pours les deux options: soumis à la législation anti-blanchiment et contrôle par ITAA

Option 2: liste séparée

- Demande via <https://www.itaab.be/fr/formulaires/itaab-formulaires-pour-les-prestataires-de-services-fiscaux/>
- Introduire un dossier avec
 - Une description détaillée de la composition et de l'organisation de son cabinet et de ses méthodes de travail;
 - Payer les frais de dossiers (250,00€).
- Examens à présenter?: non
- Cotisation après inscription ?: oui, comme le conseiller fiscal certifié
- Je suis sur la liste et souhaite devenir conseiller fiscal certifié : trajet stage ou 7 ans d'expérience (option 1)